



Le Saint-Siège

**LETTRE DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DE LA CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN ET
LA DISCIPLINE DES SACREMENTS**

*A Monsieur le Cardinal
Francis ARINZE
Préfet de la Congrégation
Pour le Culte divin
et la Discipline des Sacrements*

1. Vénéré Frère, je suis heureux de vous faire parvenir un salut cordial, que j'étends également aux Cardinaux, aux Archevêques, aux Evêques et aux prêtres réunis pour l'Assemblée plénière de cette Congrégation. Je sais qu'au cours de celle-ci, vous abordez des thèmes d'un très grand intérêt, qui s'insèrent également bien dans le cadre de l'engagement de cette Année spéciale de l'Eucharistie.

J'exprime à tous ma proximité pleine d'affection. Certains des participants à cette Assemblée plénière offrent depuis des années leur collaboration à la vie du dicastère, alors que d'autres viennent à peine d'être chargés de cette responsabilité. Il est beau de constater que, avec les récentes nominations, la Congrégation voit non seulement l'accroissement du nombre de ses membres, mais également que celle-ci est devenue plus représentative de l'Eglise présente sur tous les continents.

J'adresse mes remerciements à chacun de vous. Je vous exprime en particulier ma reconnaissance, Monsieur le Cardinal, pour les paroles affectueuses et l'assurance d'une prière spéciale que vous m'avez faites parvenir au nom de tous, ainsi que pour le dévouement généreux avec lequel vous guidez le dicastère.

2. Au cours de la session actuelle, un regard attentif a tout d'abord été porté sur le travail qui a été

accompli au cours des dernières années par la Congrégation, en harmonie avec le dessein pastoral que j'ai indiqué à tout le Peuple de Dieu, l'invitant à se spécialiser toujours plus dans l'"art de la prière" (cf. *Novo millennio ineunte*, n. 35). Je suis en particulier reconnaissant à la Congrégation d'avoir donné une suite rapide aux indications de l'Encyclique *Ecclesia de Eucharistia* et de la Lettre apostolique *Mane nobiscum Domine*, en préparant tout d'abord l'Instruction *Redemptionis Sacramentum* et, ensuite, les *Suggestions et propositions* pour l'Année de l'Eucharistie. Je souhaite que, également en vertu de ces documents, la communauté chrétienne grandisse dans l'amour pour le Très Saint Sacrement et soit aidée à célébrer toujours plus dignement le Sacrifice eucharistique, conformément aux normes liturgiques et, en particulier, à une authentique participation intérieure.

3. Dans cette perspective, le thème de l'*ars celebrandi*, qui doit être analysé à la lumière de la vision théologique de la liturgie, telle qu'elle apparaît dans la Constitution conciliaire *Sacrosanctum Concilium*, revêt une profonde signification dans l'ordre du jour de l'Assemblée plénière. La liturgie est une action que le Christ lui-même accomplit, en tant que Prêtre suprême et éternel de la Nouvelle Alliance, en faisant participer son Corps mystique tout entier (cf. *Sacrosanctum Concilium*, n. 7). C'est en particulier dans la célébration eucharistique, représentation vivante du Mystère pascal, que le Christ est présent et que son action est communiquée et partagée selon les modalités adaptées à notre humanité, qui a besoin de paroles, de signes et de rites. L'efficacité de cette action est le fruit de l'oeuvre de l'Esprit Saint, mais elle exige également une réponse humaine. L'*ars celebrandi* exprime précisément la capacité des ministres ordonnés et de toute l'assemblée, réunie pour la célébration, de rendre actuel et de vivre le sens de chaque acte liturgique. C'est un art qui ne fait qu'un avec l'engagement de la contemplation et de la cohérence chrétienne. A travers les rites et les prières, il faut se laisser atteindre et envahir intimement par le Mystère.

4. On a réservé de façon opportune une attention spécifique à l'homélie, présentée par le Concile comme une partie intégrante de l'action liturgique, au service de la parole de Dieu (cf. Const. *Sacrosanctum Concilium*, n. 52). Celle-ci possède un caractère différent de la catéchèse ordinaire, et elle engage celui qui la prononce à une double responsabilité: à l'égard de la Parole et envers l'Assemblée. L'homélie doit favoriser la rencontre, le plus possible intime et fructueuse, entre Dieu qui parle et la communauté qui écoute. Il est important que celle-ci ne manque pas, en particulier au cours de l'Eucharistie dominicale. Dans le contexte de la nouvelle évangélisation, l'homélie constitue une précieuse opportunité de formation, qui pour beaucoup est unique.

5. Un autre thème soumis à l'attention de l'Assemblée plénière est celui de la *formation liturgique*, composante fondamentale de la préparation des futurs prêtres et des diacres, des ministres institués et des religieux, mais également dimension permanente de la catéchèse pour tous les fidèles. Il est urgent que dans les communautés paroissiales, dans les associations et dans les mouvements ecclésiaux, l'on garantisse des itinéraires de formation appropriés, afin que la liturgie soit mieux connue dans la richesse de son langage et soit vécue en plénitude. Dans la mesure où

cela sera accompli, on pourra constater des influences bénéfiques sur la vie personnelle et communautaire.

6. J'encourage donc votre dicastère à persévérer, dans une collaboration cordiale et confiante avec les Conférences épiscopales et chaque Evêque, dans l'engagement pour la promotion de la liturgie. La réforme liturgique du Concile Vatican II a porté des fruits abondants, mais il faut passer "du renouveau à l'approfondissement" (Lettre apost. *Spiritus et Sponsa*, n. 6), afin que la liturgie puisse marquer toujours plus la vie des individus et des communautés, en devenant source de sainteté, de communion et d'élan missionnaire.

Monsieur le Cardinal, la tâche qui est confiée au dicastère que vous présidez est grande. Que l'action de l'Esprit Saint et l'assistance maternelle de Marie rendent chacun de vos efforts féconds. Je vous accompagne de ma prière, alors que je vous bénis de tout coeur, ainsi que ceux qui collaborent aux multiples activités du dicastère.

De la Polyclinique Gemelli, le 3 mars 2005

IOANNES PAULUS II

Copyright © Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana